

DOSSIER : LES EXCLUS

À qui la faute ? Que faire ?

CHANGER DE LOGIQUE

On ne peut pas poser le problème de l'exclusion en 1984, avec les catégories de pensée qui présidaient à la rédaction des instructions de 1882. Le modèle classique proposé pour l'exclusion est extrêmement réducteur¹, il peut avoir la représentation suivante :

EXCLUSION ----- MANIFESTATION VISIBLE
SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT
RECONNAISSANCE → RÉCUPÉRATION QUI FERA D'AUTRES EXCLUS → EXCLUSION

Cette conceptualisation linéaire est insatisfaisante et inefficace, si elle reste située dans le cadre scolaire. Aussi, importe-t-il de se placer dans une perspective plus ample qui prendrait simultanément en compte les dimensions personnelle et sociale de l'acte de lire.

Cette conception dynamique pourrait être représentée de la manière suivante :

LE LECTEUR	→	LIRE
EST NÉ		EST
PERSONNE	→	ACTE SOCIAL

Autant l'affirmer d'entrée : les dimensions sociologiques, psychologiques, culturelles et politiques ne peuvent être dissociées les unes des autres !

On ne peut donc pas faire l'économie d'un changement de point de vue, il faut déborder le scolaire et aller vers le social...

Le développement d'institutions spécialisées des classes de perfectionnement dès 1907 aux GAPP en 1970, (et il en existe bien d'autres...) procède de la volonté de s'en tenir uniquement au scolaire. Ainsi a-t-on l'habitude de caractériser le non-lecteur de la manière suivante : c'est celui qui ne s'adapte pas à l'institution scolaire, laquelle institution fonctionne suivant le principe du "toujours plus de la même chose" avec, fait aggravant, une absence totale de mesure des effets obtenus.

UN NÉCESSAIRE RECADRAGE

Affirmer que l'enfant est une personne est devenu courant. Ce qui reste à faire, c'est de traduire cette affirmation dans les faits. Le succès d'une série d'émissions intitulée "Le bébé est une personne" met en lumière un paradoxe étonnant : un bébé, à la vie sociale pourtant réduite à des activités restreintes de communications, est davantage reconnu qu'un enfant.

¹ A. FOURNIER et WUCHNER, *Si lire m'était permis*, Casterman. Col E3, p.45.

Dans les sociétés fortement industrialisées on assiste même à un accroissement de l'état d'adolescence, un véritable étirement de cet état où le sujet apparaît comme un être dépendant, en tout cas, un être à protéger, à assister.

Ce qui est évidemment l'inverse dans les sociétés en voie de développement, où l'enfant n'est pas du tout protégé, mais plutôt exploité voire opprimé.

Ainsi, dans bien des cas, quelle que soit la société où il vit, l'enfant rejoint le cortège de ceux qui n'ont pas de droits reconnus et de place. Son exclusion s'intègre dans un processus social, au sens juridique du terme, c'est une privation de droits.

Changer de logique, c'est penser autrement et plutôt que de tenter d'agir sur les effets, c'est vouloir prendre en compte la totalité du système.

L'exclusion ne concerne pas seulement les enfants, elle concerne toutes les personnes qui sont expropriées d'un et/ou de savoirs auxquels elles ont droit.

Promouvoir un changement, c'est mettre en place les innovations qui permettront à ces personnes d'être réhabilitées, c'est-à-dire de se réapproprier les droits perdus.

La lecturisation est fondamentale dans la mise en place de stratégies dynamiques.

Les anciennes stratégies de francs-tireurs qui ont longtemps présidé à la "lutte contre l'échec scolaire" se sont révélées inopérantes en raison de l'isolement des institutions spécialisées (ex. Un GAPP pour une durée illimitée sur un secteur délimité).

Définir une nouvelle stratégie nécessite une définition opérationnelle des actions à mettre en place, une évaluation des ressources et surtout une évaluation constante des effets produits permettant une rétroaction.

L'exclusion, c'est l'affaire de tous, des exclus d'abord, des professionnels mais aussi des non professionnels.

Considérer le contexte, cela implique une articulation, une véritable mise en réseaux des intervenants dans la reconnaissance de leurs différences et de leurs spécificités. Ce n'est pas additionner l'action du rééducateur à celle de l'instituteur.

C'est en changeant le contexte que l'on pourra changer des comportements.

C'est donc sur le terrain, d'une manière souple et cohérente, par des activités simples mises en interaction que l'on pourra permettre aux exclus de retrouver leur place de citoyens au sens strict du terme.

J.-P. Buffaz
Rééducateur au CMPP de DREUX